

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne

A-DASEN

Affaire suivie par : Gaëtan DERMIGNY Tél : 03 86 72 20 31 Mél : seciena89@ac-dijon.fr

25 avenue Pasteur BP 66 89011 Auxerre cedex Auxerre, le 13/09/2021

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Yonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs Mesdames et messieurs les enseignants

s/c de

Mesdames et messieurs les IEN de circonscription

Objet : Projets d'école

La présente circulaire acte le processus d'élaboration des projets d'école 2021-2024.

Certains d'entre vous connaissent bien cette démarche, qui vise à apporter des réponses locales, adaptées à votre contexte d'exercice, aux priorités de la politique éducative nationale, relayées au niveau académique par madame la rectrice de l'académie de Dijon et au niveau départemental par mes soins. D'autres parmi vous se livreront à cet exercice de réflexion et de conception pour la première fois.

Je souhaite avant tout vous en rappeler le sens : il s'agit de considérer la spécificité de votre école dans l'offre d'enseignement que vous proposez aux élèves, pour prendre en compte leurs besoins, favoriser le plaisir d'apprendre et la réussite scolaire de tous dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des priorités nationales, compte tenu des situations locales et des besoins spécifiques de publics particuliers.

La démarche consiste, à partir d'un bilan de l'efficacité du projet d'école précédent et de l'état des lieux que vous dresserez à l'aide des outils proposés, d'élaborer des orientations liées au contexte spécifique de l'école, qui se déclineront en actions les plus pertinentes sur l'école, le cycle ou la classe considérés. Vous veillerez donc à définir des axes prioritaires concrets et réalistes, déclinés en un plan d'actions cohérentes, articulées entre elles, dont les critères d'évaluation clairement identifiés permettront d'en mesurer les effets sur les apprentissages.

Vous adosserez votre réflexion aux trois priorités départementales qui structurent le projet d'école :

- Priorité 1 : Poursuivre l'amélioration des acquis et des résultats de tous les élèves dans les domaines fondamentaux
- Priorité 2 : Garantir l'équité scolaire en prenant en compte les besoins de chaque élève
- Priorité 3 : Assurer collectivement une école accueillante et bienveillante, lieu de réussite et d'épanouissement

Au terme de chaque année, un bilan de la mise en œuvre du projet d'école sera réalisé et présenté au dernier conseil d'école.

Un avenant, avec un plan prévisionnel d'actions, sera rédigé à la rentrée suivante pour présentation au premier conseil d'école.

Le guide méthodologique ci-joint a été conçu pour vous aider à conduire cette réflexion en équipe, au sein de votre école.

L'engagement et la volonté collective seront exprimés à travers ce projet d'école, véritable moyen de communication des priorités pédagogiques et éducatives auprès des parents d'élèves, de la municipalité et des autres partenaires éducatifs de l'école. Une articulation sera recherchée dans la mesure du possible avec le PEDT local, lui-même conçu en lien avec le ou les projets d'école précédents.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les équipes des circonscriptions restent à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de ce projet.

Je vous remercie de votre engagement, pour faire du projet d'école un outil de coopération et de cohérence des actions, au service de la réussite de tous les élèves.

Vincent AUBER

A-DASEN
Affaire suivie par :
Gaëtan DERMIGNY
Tél : 03 86 72 20 31
Mél : seciena89@ac-dijon.fr

25 avenue Pasteur